

N° 68

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986.

## A V I S

PRESENTE

*au nom de la commission des affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE.*

TOME VI

### ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

Par M. Pierre BRANTUS,

Senateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, *président*; Leon Eeckhoutte, Paul Seramy, Edgar Faure, Michel Miroudot, *vice-présidents*; Mme Danielle Bidard Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, *secrétaires*; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Paul Benard, Jacques Berard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gerard, Yves Goussebaire Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Pierre Laffitte, Jean-François Le Grand, Paul Loridant, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kleber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempe, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukewe, Albert Vecten, Marcel Vidal

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (8<sup>e</sup> législ.) 363 et annexes, 395 (annexe n° 20), 396 (tome IX) et T.A. 13.

Sénat : 66 et 67 (annexe n° 16) (1986-1987)

---

Lois de finances - Bibliothèques - Etudiants - Recherche - Universités.

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION .....	3
I - UN CADRE NOUVEAU POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....	5
II - LE PROJET DE BUDGET POUR 1987 .....	6
1) Un budget bien orienté .....	6
2) Les mesures concernant les emplois et les personnels .....	8
3) Les mesures concernant le fonctionnement matériel et pédagogique .....	12
4) Les mesures concernant l'action sociale .....	15
4.1 Les bourses .....	15
4.2 Les oeuvres sociales universitaires .....	16
5) Les crédits d'équipement .....	18
6) La recherche universitaire .....	21
CONCLUSION .....	25
ANNEXE	
- Répartition comparée des dotations 1986 et 1987 par nature de charges et par secteur ..	26
- Examen en commission .....	27

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Après la trop longue période de trouble et de doute que vient de connaître l'Université française, celle-ci a grand besoin de retrouver la sérénité pour n'être plus à nouveau tournée que vers sa vocation première, la formation des étudiants de qualité dont la France a besoin.

Nous savons que c'est le but que s'est fixé le Gouvernement en présentant au Parlement son projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce texte répond d'ailleurs au vœu que formulait excellemment le rapporteur de votre commission pour le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1986, notre ancien collègue M. CHAUVIN, lorsqu'il soulignait que "en réalité, il est manifeste que la loi (du 26 janvier 1984) est un obstacle à toute rénovation authentique de notre enseignement supérieur", et espérait "qu'au cours de la prochaine législature sera abrogé dans les meilleurs délais ce texte rétrograde".

Aussi bien ce projet de loi et le projet de budget constituent-ils les deux volets d'une même politique de rénovation et de revitalisation de l'université française, politique nécessaire pour lui permettre de retrouver sa vocation première, la formation des étudiants de qualité et des cadres dont notre pays a besoin face aux défis économiques et culturels auxquels il est confronté.

\*

\*       \*

L'Université française, c'est-à-dire 74 établissements universitaires, est avant tout un enjeu humain considérable : on comptait au 31 décembre 1986, 1.017.600 étudiants, contre 811.000 il y a dix ans, et 413.000 il y a vingt ans ! Les personnels de l'enseignement supérieur sont, en 1986, plus de 98.000, dont plus de 40.000 enseignants.

Ces seuls chiffres montrent la formidable évolution de l'enseignement supérieur, et les problèmes qui s'y posent sont naturellement à la mesure de celle-ci. L'an passé, votre commission avait présenté un bilan sévère mais justifié de la politique suivie dans l'enseignement supérieur depuis 1981, et mis en exergue la "gestion discutable" alors pratiquée.

Votre rapporteur a toutes les raisons de penser qu'une nouvelle orientation, empreinte de courage et de réalisme, a été donnée à l'enseignement supérieur, à travers ce budget pour 1987.

Cela est essentiel car, comme le rappelait l'Académie des Sciences dans sa note sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur, "une loi, si remarquable soit-elle, n'assure pas par elle-même, ... l'essor de notre enseignement supérieur", et l'Académie recommandait "au Gouvernement et au Parlement de donner aux universités, au moment où un nouvel effort d'adaptation va être demandé à ces dernières, des preuves tangibles de la confiance qui leur est faite pour mener à bien, dans les conditions nouvelles qui leur sont définies, l'oeuvre de formation et de recherche qui conditionne l'avenir de notre pays".

Ce projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987 est bien à la hauteur d'un tel enjeu.

On a pu en dire que c'était un "budget de transition". Dans le contexte présent, c'était assurément une nécessité. Ce n'est pas pour autant un budget de repli. Mais un budget de confiance et de renouveau.

\*

\* \*

## I - UN CADRE NOUVEAU POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le projet actuellement soumis au Parlement constituant la pièce maîtresse de la politique gouvernementale concernant l'enseignement supérieur, il apparaît indispensable d'en rappeler brièvement les grandes lignes.

Ce projet prévoit tout d'abord la création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics nationaux, les établissements publics d'enseignement supérieur, qui peuvent regrouper des établissements publics fédérés et des unités internes n'ayant pas le statut d'établissement public. Ce dispositif nouveau vise à écarter tout risque d'éclatement des universités et de multiplication des organes administratifs, tout en réservant le moyen de faire face au gigantisme de certaines universités, et de retrouver lorsque cela sera possible, des établissements "à taille humaine".

Ainsi, ce texte introduit une grande souplesse dans les structures des universités et permet que soit préservée la qualité de l'actuel secteur sélectif de l'enseignement supérieur.

Le texte recrée en outre les conditions d'une bonne administration des universités. Le nombre des conseils de chaque université est ramené à deux (le conseil d'administration et le conseil scientifique), où les représentants des professeurs et assimilés forment 40% des membres. Le poids prépondérant accordé aux enseignants les plus compétents garantit d'autant mieux la qualité et l'impartialité de l'administration universitaire que le président de chaque université (élu par les deux conseils réunis) doit être choisi parmi les professeurs en exercice dans l'université.

Le texte se caractérise en outre par le souci d'accorder aux universités une très grande autonomie pédagogique.

Il en va ainsi de la libre détermination des formations dispensées et des diplômes délivrés ; lesquels ne doivent plus faire l'objet que d'une "accréditation" qui peut être accordée

pour un diplôme spécifique à une seule université. De même, ce sont les établissements qui fixent désormais les conditions d'accès aux formations ; mais ce dispositif de "sélection-orientation" demeure compatible avec la garantie d'accès de tout bachelier aux études supérieures, notamment par le rôle d'arbitrage sur les capacités d'accueil des universités conféré au recteur.

Ce texte constitue en définitive, par ses dispositions initiales et par les améliorations que le Sénat lui a apportées en première lecture, la base indispensable du renouveau de l'Université française, dont le génie reste intact malgré les vicissitudes passées et les pratiques pour le moins discutables qui ont menacé de l'étouffer.

Aussi fallait-il mettre l'examen des crédits de l'enseignement supérieur pour 1987 dans sa perspective, car ils forment ensemble une politique nouvelle et courageuse pour doter la France de l'enseignement supérieur de qualité qui lui est indispensable dans le contexte des défis économiques, sociaux et culturels auxquels elle doit faire face.

## **II - LE PROJET DE BUDGET POUR 1987**

### **1) Un budget bien orienté**

Le total des crédits prévus pour 1987 s'élève à 21.700,4 millions de francs (en dépenses ordinaires + crédits de paiement), en progression de 3,08 % par rapport à 1986, ce qui est sensiblement supérieur à la progression des dépenses totales du budget général (+ 1,8 %) et témoigne incontestablement de la priorité reconnue par le Gouvernement à l'enseignement supérieur.

Les dépenses ordinaires augmentent de 2,29 %, et les dépenses en capital de 11,48 % en crédits de paiement et 6,14 % en autorisations de programme.

La répartition de ces crédits par grandes natures de dépenses est la suivante :

**CRÉDITS**

(En millions de francs.)

	1986		1987				
			Mesures acquises		Mesures nouvelles		Total pour 1987
<i>Dépenses ordinaires</i>							
<b>Personnel :</b>							
— sur chapitres de personnel .....	14.153,1		+ 203,6		- 138,6		14.218,1
— sur chapitres de subventions .....	1.103,7		»		+ 54,3		1.158
<b>Ensemble .....</b>	<b>15.256,8</b>		<b>+ 203,6</b>		<b>- 84,3</b>		<b>15.376,1</b>
Fonctionnement matériel .....	1.444,9		- 0,4		+ 15,4		1.460,7
Interventions .....	2.537		+ 106		+ 200,1		2.843,1
<b>Total dépenses ordinaires .....</b>	<b>19.238,7</b>		<b>+ 310</b>		<b>+ 131,2</b>		<b>19.679,9</b>
	<b>A.P.</b>	<b>C.P.</b>		<b>A.P.</b>	<b>C.P.</b>	<b>A.P.</b>	<b>C.P.</b>
<i>Dépenses en capital :</i>							
Soutien des programmes de recherche .....	972	972	»	972	972	972	972
Autres .....	1.034,25	1.812,36	»	1.157,50	1.048,50	1.157,50	1.048,50
<b>Total dépenses en capital .....</b>	<b>2.006,25</b>	<b>1.812,36</b>	<b>»</b>	<b>2.129,50</b>	<b>2.020,50</b>	<b>2.129,50</b>	<b>2.020,50</b>
<b>Total D.O. + C.P. ....</b>	<b>21.051,06</b>		<b>»</b>	<b>»</b>		<b>21.700,40</b>	

Ce qui fait apparaître comme suit la structure en pourcentage du budget, comparée à l'année précédente :

(En pourcentage.)		
	1986	1987
Personnels .....	72,5	70,9
Fonctionnement matériel .....	6,8	6,7
Interventions .....	12,1	13,1
Soutien des programmes .....	4,6	4,5
Autres investissements .....	4	4,8
	100	100

On note ainsi :

- une décroissance de la part des dépenses de personnels (- 1,6 point) ;
- une stabilité de la part des dépenses de fonctionnement ;
- une forte progression de la part des dépenses d'interventions (bourses ; + 1 point) ;
- une progression également sensible de la part des dépenses d'investissement (crédits de paiement ; + 0,8 point).

## 2) Les mesures concernant les emplois et les personnels

Le projet de budget comporte la suppression de 96 emplois budgétaires, solde de 594 créations et 690 suppressions (soit une économie de 24,6 millions de francs). On évoquera notamment les deux mesures principales :

- la création de 582 emplois de personnel enseignant, destinée au développement des enseignements technologiques et à la poursuite de la rénovation des enseignements supérieurs ; ces créations ne comportent pas d'emplois d'assistants, mais font une large part à l'accès au corps nouveau des maîtres de conférences (450 emplois).



- la suppression, au titre de la régulation des flux de la fonction publique et du redéploiement des effectifs, de 615 emplois budgétaires. Ces suppressions d'emplois concernent des personnels non-enseignants. Il convient à cet égard de rappeler que, dans son rapport public de 1985, la Cour des Comptes estimait à près de 5.000 postes le sureffectif de non-enseignants, se traduisant par une dépense globale de l'ordre de 450 millions de francs pour le budget de l'Etat.

En outre, diverses mesures intéressent la situation des personnels et sont liées en particulier à la mise en place des nouveaux statuts :

. la titularisation de 12.510 agents, appartenant à l'ancien corps des contractuels de type C.N.R.S. ou au corps en extinction des techniciens de laboratoires, dans le nouveau corps des "ingénieurs, techniciens et personnels administratifs de recherche et de formation" (décret du 31 décembre 1985) ;

. l'intégration de 1.675 maîtres assistants dans le corps des maîtres de conférences, et l'accès de 850 assistants dans ce même corps ;

. la poursuite des transformations d'emplois intéressant les personnels des disciplines médicales, en particulier l'intégration de 263 chefs de travaux dans le corps des maîtres de conférences et la titularisation de 380 assistants dans le corps des assistants des disciplines biologiques et mixtes ;

. la transformation de 281 emplois de personnels de type "ingénieurs, techniciens et administratifs" en vue d'adapter les niveaux de recrutement aux besoins des établissements (cette mesure est partiellement gagée par la suppression de 61 emplois).

Le coût total de ces mesures catégorielles s'élève à 80,15 millions de francs.

Tableau 1 : Personnels enseignants et non enseignants

Nature des emplois	Emplois budgétaires		Emplois sur chapitres de subventions	
	1986	1987	1986	1987
Enseignants et chercheurs .....	53.997	54.575	197	194
I.T.A. et techniciens titulaires .....	20.215	19.862	347	349
Administratifs et ouvriers de service .....	18.223	17.952	2.531	2.512
Personnels des bibliothèques et muséologie ..	2.959	2.910	64	64
Personnels d'encadrement et de direction ...	36	35	16	15
Total .....	95.430	95.334	3.155	3.134

**BILAN COMPARÉ 1986 ET 1987 DES CRÉATIONS  
ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS**

	1986		1987	
	Créations	Transformations	Créations	Transformations
<b>A. — Emplois budgétaires.</b>				
<b>1. Enseignants :</b>				
— Professeurs .....	100	»	90	»
— Maîtres de conférences (nouveau statut)	700	+ 13.336	462	+ 2.525
— Maîtres Assistants .....	»	- 12.274	»	- 1.675
— Assistants .....	»	- 1.092	»	- 1.230
	»	»	»	+ 380
— Chefs de travaux .....	»	»	»	»
— Professeurs des universités praticiens hospitaliers .....	»	+ 24	»	+ 24
— Maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers .....	»	+ 359	»	+ 408
	»	»	»	- 24
— Chefs de travaux des universités praticiens hospitaliers .....	»	- 263	»	- 263
— Assistants et chefs de clinique .....	»	- 140	»	- 205
— Praticiens hospitaliers et universitaires .....	»	+ 20	»	+ 60
— Professeurs des universités odontologistes .....	»	»	»	- 30
— Professeurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> grade .....	»	- 26	»	»
— Chefs de travaux odontologistes .....	»	+ 26	»	»
— Autres enseignants (second degré) .....	200	»	30	»
— Chercheurs .....	2	»	3	»
<b>Total .....</b>	<b>1.002</b>	<b>+ 13.765</b>	<b>585</b>	<b>+ 3.427</b>
	»	- 13.795	»	- 3.427
<b>2. Elèves .....</b>	»	»	»	»
<b>3. A.T.O.S.-I.T.A. ....</b>	<b>38</b>	<b>+ 6</b>	<b>7</b>	<b>+ 12.564</b>
	»	- 6	»	- 12.564
<b>4. Personnels de bibliothèques .....</b>	»	+ 3	»	+ 146
	»	- 3	»	- 146
<b>Total A .....</b>	<b>1.040</b>	<b>+ 13.774</b>	<b>592</b>	<b>+ 16.137</b>
	»	- 13.804	»	- 16.137
<b>B. — Emplois non budgétaires.</b>				
<b>1. Enseignants .....</b>	»	»	»	»
<b>2. Elèves .....</b>	»	»	»	»
<b>3. A.T.O.S.-I.T.A. ....</b>	<b>1</b>	»	<b>1</b>	<b>+ 185</b>
<b>Total B .....</b>	<b>1</b>	»	<b>1</b>	<b>+ 185</b>
	»	»	»	- 185
<b>Total général .....</b>	<b>1.042</b>	<b>+ 13.774</b>	<b>593</b>	<b>+ 16.322</b>
	»	- 13.804	»	- 16.000

**Tableau 3**

**Les enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur**

(France-Public 1985-1986)

Disciplines	Fonctions						en pourcentage
	Professeurs (1)	Maîtres de conférence (2)	Assistants	Sous-total	Autres (3)	Total	
Sciences juridique, politiques, économiques et de gestion .....	1.263	1.502	1.580	4.345	527	10,7	
Lettres et sciences humaines .....	2.329	4.823	1.850	9.002	1.878	10.880	23,9
Sciences .....	4.360	8.419	3.451	16.230	2.167	18.397	40,5
Pharmacie .....	530	677	447	1.654	4	1.658	3,6
Médecine .....	3.313	1.383	4.092	8.788	0	8.788	19,3
Odonologie .....	58	402	406	866	0	866	1,9
<b>Total</b> .....	<b>11.853</b>	<b>17.206</b>	<b>11.826</b>	<b>40.885</b>	<b>4.576</b>	<b>45.461</b>	<b>»</b>
<b>Pourcentage</b> .....	<b>26,1</b>	<b>37,8</b>	<b>26,0</b>	<b>89,9</b>	<b>10,1</b>	<b>»</b>	<b>100</b>

(1) Dont huit maîtres de conférences agrégés en médecine et une charge d'enseignement en sciences.

(2) Les maîtres-assistants ainsi que les chefs de travaux de médecine et odontologie et les professeurs des premiers et deuxième grades d'odontologie sont inclus.

(3) Fonctions type du second degré, fonctions spécifiques des grands établissements et des établissements français à l'étranger, lectes, étrangers en lettres.

**3. Les mesures concernant le fonctionnement matériel et pédagogique**

Le montant total des crédits de fonctionnement matériel et d'interventions s'élève à 5.461,816 millions de francs (+ 7,4% par rapport à 1986), soit 2.618,755 millions de francs au titre des dépenses de fonctionnement (+ 2,75%) et 2.843,061 millions de francs au titre des interventions publiques (+ 12,06%).

Deux mesures nouvelles significatives sous forme d'ouverture de crédits supplémentaires doivent être mentionnées :

. 47,5 millions de francs pour les heures complémentaires, en vue de faire face à l'accroissement de la charge d'enseignement née de l'accroissement des effectifs et des réformes pédagogiques engagées.

. 30 millions de francs pour le fonctionnement matériel des établissements, dont 9 millions de francs pour le fonctionnement des bibliothèques.

En outre, les moyens généraux des établissements universitaires, dont la progression des crédits de fonctionnement est limitée à 1 %, seront renforcés par le relèvement intervenu à la rentrée 1986 des droits d'inscription à 450 F., ce qui représente une augmentation globale des ressources de l'ordre de 80 millions de francs. A cet égard, votre rapporteur ne peut que se féliciter de l'assouplissement introduit par le Sénat au projet de loi sur l'enseignement supérieur, pour la fixation des droits d'inscription par les établissements universitaires (1) ; il va en effet de l'intérêt des universités et des étudiants que des ressources supplémentaires puissent être dégagées pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement, sans que soit remis en cause le principe du plus long accès à l'enseignement supérieur.

Au demeurant, votre rapporteur croit à la nécessité de mettre en place un cadre juridique, par exemple inspiré des fondations existant aux Etats-Unis, qui permette d'associer plus étroitement des entreprises aux établissements universitaires et drainer ainsi vers ceux-ci les ressources nouvelles dont elles manquent trop souvent.

---

(1) L'article 17 vote par le Sénat en première lecture dispose que les établissements publics d'enseignement supérieur "perçoivent des droits d'inscription. Ils en fixent le montant dans la limite de deux fois un montant minimum fixe par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

### La situation de l'enseignement supérieur privé

L'enseignement supérieur privé recouvre deux grandes catégories d'établissements : les établissements à vocation technologique ou commerciale et les établissements à vocation générale.

#### *- les établissements à vocation générale*

L'aide de l'Etat aux établissements de cette catégorie est fondée sur la complémentarité des enseignements qui y sont dispensés par rapport à l'enseignement public. C'est le cas des cinq instituts catholiques et de l'institut protestant de théologie. Par contre les facultés "libres" ont vu la suppression en 1982 de leurs subventions, leurs activités ne correspondant plus aux critères de complémentarité.

En 1986, les subventions aux instituts catholiques et protestant ont été les suivantes :

- . Instituts catholiques 52,520 millions de francs
- . Institut protestant 0,620 million de francs.

Ces instituts sont liés à l'Etat par des conventions triennales renouvelables. Les subventions accordées ont crû de 55,5% en six ans.

*- Les établissements à vocation technologique ou commerciale* : ils sont très nombreux et recouvrent des enseignements variés : écoles supérieures de commerce (les ESCAE), écoles d'ingénieurs relevant soit de la fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (F.E.S.I.C.), soit de l'association des grandes écoles fédérées d'ingénieurs de la région nord (G.E.F.I.R.N.).

Ces écoles reçoivent une aide financière de l'Etat (6,609 millions de francs en 1986 pour leur ensemble) et sont soumis à un contrôle pédagogique du Ministère de l'Education nationale,

qui veille à la régularité des procédures d'attribution des diplômes.

L'importance de ces établissements d'enseignement privé est grande et il convient que l'Etat maintienne, voire accroisse lorsque cela est nécessaire, l'aide qu'il leur apporte.

#### 4. Mesures concernant l'action sociale

Au total, les crédits consacrés à l'action sociale en faveur des étudiants passent de 2.966,3 millions de francs à 3.148,6 millions de francs, soit une progression de + 6,7 %.

##### 4.1. les bourses

Votre rapporteur observe que l'objectif doit demeurer de continuer d'aider les étudiants issus des familles les plus modestes, en développant les bourses sur critères sociaux, tout en encourageant l'accès à certaines formations de haut niveau pour les étudiants ayant manifesté les aptitudes requises par des bourses attribuées sur critères scientifiques.

De fait, une politique volontariste en faveur des aides directes est menée : celles-ci représentent près des deux tiers de l'ensemble des aides accordées aux étudiants, alors qu'elles ne représentaient en 1979 que 51%. Au total sur la période 1979-1987, les aides directes aux étudiants ont augmenté de 171 %, passant de 762 millions de francs à 2.066 millions de francs.

Les crédits affectés aux aides directes (bourses d'enseignement supérieur, prêts d'honneur, fonds de solidarité universitaire) progressent ainsi de 11,3 % par rapport à 1986.

### Effectifs des étudiants boursiers

	Bourses sur critères sociaux (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Allocations d'études (3 <sup>e</sup> cycle)	Autres	Total
1985-1986 .....	159.810	6.125	1.959	167.894
1984-1985 .....	148.009	5.749	1.946	155.704
1986-1987 (prévision) .....	»	»	»	180.600

L'augmentation constatée de 1984-1985 à 1985-1986 devrait ainsi se maintenir, en 1986-1987, autour de 7,5%.

#### 4.2 Les oeuvres sociales universitaires

Les crédits affectés à celles-ci (chapitre 46-11) diminuent globalement de 28 millions de francs (- 3,8%). Sans vouloir remettre en cause le bien-fondé de cette mesure d'économie qui prend en compte notamment les efforts faits pour rationaliser la gestion des CROUS ces dernières années, votre rapporteur souhaite qu'elle ne remette pas en cause l'équilibre financier des centres en 1987. D'autant qu'une politique de modération des tarifs est, à juste titre, menée dans les oeuvres universitaires, à la suite des recommandations du Gouvernement (ainsi l'augmentation du ticket repas est limitée à 2,85% et celle de la redevance pour une chambre en cité universitaire à 4,48% en moyenne).

\*

\* \*



**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DESTINÉS A L'ACTION SOCIALE 1986-1987**

(En francs courants.)

	1986				1987 (prévisions)			
	Personnel (titre III)	Fonctionnement matériel (titre III)	Interventions (titre IV)	Total	Personnel (titre III)	Fonctionnement matériel (titre III)	interventions (titre IV)	Total
<i>Aides directes :</i>								
Bourses, prêts d'honneur, F.S.U. et transports des étudiants handicapés (1) .....	»	»	1.856.350,042	1.856.350,042	»	»	2.066.510,987	2.066.510,987
<i>Aides indirectes :</i>								
Medecine préventive universitaire et subventions aux établissements de cure .....	(2) 45.757,930	(3) 2.464,860	127,440	48.350,230	(2) 45.883,638	(3) 2.464,890	127,440	48.475,988
Œuvres universitaires .....	(4) 316.581,946	(5) 5.217,128	(6) 724.076,537	1.045.875,611	(4) 316.818,100	(5) 5.217,128	(6) 696.076,537	1.018.111,761
Cité Internationale Universitaire de Paris .....	»	(5) 15.743,598	»	15.743,598	»	(5) 15.507,444	»	15.507,444
Sécurité sociale des étudiants .....	»	»	(7)	(7)	»	»	(7)	(7)
Sous-total aides indirectes	»	23.425,586	724.203,977	1.109.969,433	»	23.189,432	696.203,977	1.082.095,197
Total general .....	362.339,676	23.425,586	2.580,554,019	2.966,319,481	362.701,788	23.189,432	2.762,714,964	3.148.606,184

(1) Il s'agit de l'ensemble des aides directes attribuées aux étudiants et aux élèves des sections de techniciens supérieurs et des classes préparatoires aux grandes écoles ; crédits des budgets initiaux modifiés par les collectifs budgétaires et les fonds de concours

(2) Crédit correspondant aux emplois inscrits au chapitre 31-05 et aux vacances ouvertes au chapitre 36-11 (art. 35)

(3) Crédit correspondant au fonctionnement des services de médecine préventive universitaire (déplacements, etc ..)

(4) Personnel administratif du C.N.O.U.S. et des C.R.O.U.S. ; chapitre 36-14.

(5) Fonctionnement matériel du C.N.O.U.S. et des C.R.O.U.S. et de la cité internationale universitaire de Paris ; chapitre 36-14

(6) Subventions d'interventions pour les C.R.O.U.S. ; chapitre 46-11

(7) L'article 80 de la loi de finances n°85-1403 du 30 décembre 1985 a supprimé la contribution de l'Etat au financement du régime de la sécurité sociale des étudiants,

## 5. Les crédits d'équipement

. Les crédits d'investissement progressent de manière globale (+ 6,1% pour les autorisations de programme, + 11,5% pour les crédits de paiement) mais contrastée par titre. Le titre V consacré aux travaux programmés et à la maintenance progresse de près de 28% en autorisations de programme et de plus de 48% en crédits de paiements, notamment pour faire face à l'exécution des contrats de plan Etat-Régions (212,5 millions de francs) à la maintenance du patrimoine (215 millions de francs), à la poursuite des travaux du Muséum national d'histoire naturelle (50 millions de francs en autorisations de programme-crédits de paiement).

Le titre VI, sur lequel s'imputent matériel et travaux divers, marque un tassement (- 0,6% en autorisations de programme, + 1,9% en crédits de paiement), conséquence du réexamen conduit par le Gouvernement des besoins des administrations face aux contraintes d'une enveloppe globale.

. Hors crédits recherche, les autorisations de programme connaissent une progression de 600,7 millions de francs à 689,5 millions de francs (+ 14,8%).

Les crédits de paiement pour leur part, progressent très nettement de 548,4 millions à 664,5 millions de francs, 21,2%, après une augmentation de 11,6% en 1986.

La répartition des autorisations de programme est la suivante :

. 477,5 millions de francs pour les travaux (dont 262,5 millions de francs pour les constructions nouvelles programmées et 215 millions de francs pour l'entretien),

. 191 millions de francs pour le matériel (dont 90 millions de francs pour l'informatique),

. 21 millions de francs pour les travaux divers.

\*

\* \*

### Le programme de développement des Instituts universitaires de technologie (I.U.T.).

La politique menée en matière d'I.U.T. s'ordonne autour de deux axes :

- le développement du réseau des I.U.T. et l'augmentation de leur capacité d'accueil ;
- l'adaptation des formations à l'évolution des techniques et au besoin de l'économie.

#### 1) développement des I.U.T.

Devant l'impératif que constitue la formation de techniciens aptes à répondre aux besoins des technologies d'avenir, un schéma directeur de développement des I.U.T. pour la période couverte par le IXème Plan (1984-1988) a été arrêté en 1983 par le Comité interministériel d'aménagement du territoire. Ce schéma a prévu de mobiliser le réseau des I.U.T. en utilisant les capacités d'accueil encore disponibles et en le complétant par la création de trente-deux départements. La conjugaison de ces deux actions doit permettre d'accueillir dans les I.U.T. mille étudiants supplémentaires par an entre 1984 et 1988.

Dans le choix des spécialités retenues, un très net avantage a été donné à celles du secteur secondaire considérées comme les plus stratégiques pour l'avenir économique du pays : génie électrique - informatique - génie mécanique - mesures physiques - génie thermique - biologie appliquée.

La répartition géographique doit notamment prendre en compte les régions les plus sévèrement touchées par la crise économique.

## 2) adaptation des formations à l'évolution des techniques et au besoin de l'économie

Elle s'est traduite en cours de l'année universitaire 1985-1986 par :

- la révision du programme d'un certain nombre de spécialités, notamment celles de :

- . génie civil,
- . génie mécanique,
- . statistique,
- . informatique.

- "ouverture de l'option "gestion appliquée aux petites et moyennes organisations" dans le département de gestion des entreprises et des administrations des I.U.T. de Grenoble II et de Mulhouse et d'un département "organisation et gestion de la production" à l'I.U.T. de Nantes ;

- la transformation du département de carrières juridiques et judiciaires de Toulouse III en département de gestion des entreprises et administrations ;

- la mise en place à Tours, dans le département "technique de commercialisation", d'une option orientée vers la biologie appliquée.

Parvenu à mi-parcours de la réalisation du plan de développement établi pour la période 1984-1988, le Ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a jugé opportun de procéder "à un bilan des opérations effectuées et, simultanément, à un examen d'ensemble du réseau des I.U.T.". Les premières constatations enregistrées donnent à penser "qu'il est nécessaire de marquer un ralentissement dans le développement quantitatif des départements d'I.U.T. afin de redéfinir les critères devant présider aux choix à effectuer en la matière." D'autre part, les moyens nécessaires à l'ouverture des nouveaux départements, tant sur le plan des créations d'emplois

que sur celui des crédits de construction et d'équipements, mobilisent toutes les ressources disponibles.

Il en résulte un effort moindre au profit des structures existantes avec, pour conséquence, des difficultés de fonctionnement graves.

Aussi, votre rapporteur s'interroge-t-il sur le programme de développement des instituts universitaires de technologie : il apparaît tout à fait souhaitable que se développe l'enseignement supérieur court de qualité qu'offrent ces établissements. Mais d'une part, une évaluation des débouchés, et donc des besoins, doit être menée précisément, d'autre part le coût de ces établissements (en investissement et en fonctionnement) ne doit pas être négligé. Le programme annoncé par le précédent Gouvernement de 33 départements nouveaux d'I.U.T. n'était pas accompagné du financement correspondant. Le budget présenté ne permet que la création de 4 départements en 1987. Il est certain que, pour aller au-delà de cette programmation un peu étiquée, il sera nécessaire d'accroître non seulement l'effort de l'Etat mais également d'associer selon des formes contractuelles les régions. On ne saurait oublier qu'en 1986-1987, l'ensemble des I.U.T. accueille plus de 65.000 étudiants, contre moins de 54.000 en 1980-1981 (+ 21%, soit un pourcentage d'augmentation sensiblement supérieur à celui des effectifs universitaires, + 12%).

## 6. La recherche universitaire

Votre rapporteur a pris connaissance, non sans surprise mais aussi avec une certaine inquiétude, des conclusions du rapport de la commission "recherche et universités" formée à l'initiative du Comité national d'évaluation. Ce rapport fait état d'un certain nombre d'entraves qui viennent compromettre et paralyser progressivement l'activité de recherche dans l'université et précise que "le système (de la recherche universitaire) se bloque de plus en plus en raison tout à la fois des structures universitaires lourdes, inefficaces et non motivantes, et d'une tutelle ministérielle envahissante et bureaucratique". Il établit ainsi un constat, certes brutal à certains égards (on a déjà longuement commenté le fait que la moitié des enseignants de l'enseignement supérieur ne font pratiquement pas de recherche ou que s'est constituée dans les

grandes universités de recherche une population de chercheurs à plein temps qui ne participent plus à l'enseignement et sont ainsi coupés du monde universitaire), mais d'une grande lucidité et toujours inspiré par le souci de "redonner à tous les acteurs de la recherche universitaire les responsabilités, les initiatives et les motivations sans lesquelles il n'existe pas de recherche de qualité".

Il faut donc espérer que le plus large écho sera fait à ce rapport et surtout la plus large application des recommandations qu'il formule, dont les établissements universitaires comme l'Administration centrale de la recherche devraient assurément faire leur plus grand profit.

La recherche universitaire présente en effet un potentiel très important: plus de 130 établissements dans toutes les disciplines, 45.000 professeurs et autres personnels d'enseignement supérieur et de recherche, 10.000 ingénieurs techniciens et administratifs, 4.000 laboratoires, 2.600.000 m<sup>2</sup> de locaux de recherche, un budget de 8.755 millions de francs (si l'on ajoute aux crédits de la recherche universitaire - tableau 1 - les crédits non individualisés bénéficiant à la recherche, notamment à raison de 50 % des rémunérations des professeurs et autres personnels d'enseignement supérieur et de recherche - tableau 2).

C'est pourquoi les crédits de la section recherche universitaire revêtent d'autant plus d'intérêt. Or ceux-ci, pris dans leur ensemble (dépenses ordinaires + crédits de paiement) progressent de 6,3%, soit un taux double de celui du budget total de l'enseignement supérieur. Si les dépenses ordinaires restent pratiquement stables (+ 0,6%), les dépenses d'investissement croissent de 7,3% en crédits de paiement et 2,45% en autorisations de programme.

A l'intérieur de cette enveloppe, la part du soutien des programmes reste stable (972 millions de francs) ; cependant on doit noter une progression importante des autres dépenses (constructions, matériels scientifiques), de 7,9% en autorisations de programme et 31,6% en crédits de paiement. Cette forte progression des crédits de paiement doit permettre d'engager le processus d'apurement des autorisations de programme des budgets antérieurs non utilisés par insuffisance de couverture, en particulier pour les matériels informatiques et scientifiques. Votre rapporteur constate que cela constitue un progrès incontestable par rapport au passé récent et souhaite que cet apurement puisse se poursuivre en 1988.

ÉVOLUTION 1986-1987 DES CRÉDITS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

(En millions de francs.)

	1986		1987					
			Mesures acquises		Mesures nouvelles		Total pour 1987	
<i>Emplois :</i>								
Budgétaires .....	1.072		»		+ 10		1.082	
Non budgétaires .....	»		»		»		»	
Gagés .....	»		»		»		»	
<i>Dépenses ordinaires (D.O.) :</i>								
<i>Personnel :</i>								
— sur chapitres de personnel .....	136,4		+ 0,9		+ 0,7		138	
— sur chapitres de subventions .....	54,9		»		+ 0,4		54,5	
Ensemble .....	191,3		+ 0,9		+ 0,3		192,5	
Fonctionnement matériel .....	25,2		»		+ 0,05		25,25	
Interventions .....	»		»		»		»	
Total dépenses ordinaires .....	216,5		+ 0,9		+ 0,35		217,8	
	A.P.	C.P.			A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
<i>Dépenses en capital :</i>								
Soutien des programmes .....	972	972	»		972	972	972	972
Autres .....	433,60	291	»		466	384	468	384
Total dépenses en capital .....	1.405,60	1.263,90	»		1.440	1.356	1.440	1.356
Total D.O. + C.P. ....	1.480,40		»		»		1.573,80	

**Tableau 2**  
**Evolution (1986/1987) des crédits de l'enseignement supérieur**  
**non individualisés bénéficiant à la recherche**  
**(en millions de francs)**

	1986	1987
Rémunération des professeurs et autres personnels d'enseignement et de recherche, et A.T.O.S.-I.T.A. ....	6.540	6.639
Crédits de fonctionnement (1) .....	130,6	130,6
Informatique scientifique et technique (y compris informatique) .....	98,3	107,3
Investissements (travaux et matériels) .....	217,7	220,4
Total .....	6.986,6	7.097,3 (+ 1,6 %)

(1) Compte tenu du transfert de crédits de fonctionnement sur le chapitre 66-71 = (recherche).



## CONCLUSION

L'enseignement supérieur est à nouveau à la croisée des chemins. Le projet de loi présenté par le Gouvernement était indispensable, car il était inconcevable de conserver la loi "Savary" que le Sénat avait en 1983 fermement condamnée pour deux grandes raisons : elle tendait au nivellement de l'enseignement supérieur, elle définissait une organisation des universités qui conduit à la politisation et à l'inefficacité.

Le texte en cours de discussion est au contraire marqué par l'équilibre et la mesure et permettra sans nul doute un retour à la sérénité dans l'Université.

Le projet de budget qui vous est soumis constitue le second axe de la politique suivie par le Gouvernement en matière d'enseignement supérieur. Il était donc important que ce budget soit à la mesure de l'attente de la communauté universitaire. Votre rapporteur croit que c'est bien dans ce sens que le budget qui est soumis à votre commission s'oriente et estime qu'il devrait permettre de donner à nouveau une impulsion dynamique à l'Université française.

C'est pourquoi la Commission des Affaires culturelles propose au Sénat d'adopter le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987.

RÉPARTITION COMPARÉE DES DOTATIONS 1986 ET 1987 PAR NATURE DE CHARGES ET PAR SECTEUR

(Prévisions.)

Années	Dépenses ordinaires						Dépenses en capital			
	Personnel	Fonctionnement matériel	Subventions		Interventions	Total des dépenses ordinaires	Soutien des programmes		Investissements	
			Total	Dont dépenses de personnel			A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
<b>Enseignements supérieurs :</b>										
- 1986 .....	13.612.985.180	47.851.265	1.938.194.499	721.937.088	67.645.168	15.666.676.112	»	»	574.650.000	524.780.000
- 1987 .....	13.679.173.279	48.642.183	1.999.805.285	777.338.712	80.240.718	15.807.861.465	»	»	692.000.000 (1)	667.000.000
<b>Bibliothèques et informations scientifiques et technique :</b>										
- 1986 .....	368.254.899	25.285.285	106.841.090	»	132.750	500.514.024	»	»	8.000.000	8.000.000
- 1987 .....	365.313.003	25.345.165	115.841.090	»	106.200	506.605.458	»	»	(1)	»
<b>Recherche (enveloppe) :</b>										
- 1986 .....	136.366.339	25.194.938	54.966.092	54.966.092	»	216.527.369	972.000.000	972.000.000	433.600.000	291.978.000
- 1987 .....	138.061.784	25.250.224	54.526.832	54.526.832	»	217.838.840	972.000.000	972.000.000	468.000.000	384.000.000
<b>Action sociale en faveur des étudiants :</b>										
- 1986 .....	35.522.949	32.960	350.209.553	326.816.927	2.469.214.964	2.854.980.426			18.000.000	15.600.000
- 1987 .....	35.546.857	32.460	351.812.165	328.655.693	2.762.714.964	3.150.106.446			(1)	»
<b>Total général :</b>										
- 1986 .....	14.153.129.367	98.364.448	2.450.211.234	1.103.720.107	2.536.992.882	19.238.697.931	972.000.000	972.000.000	1.034.250.000	840.358.000
- 1987 .....	14.218.094.923	99.270.032	2.521.985.372	1.160.521.237	2.843.061.882	19.682.412.209	972.000.000	972.000.000	1.160.000.000	1.051.000.000

(1) Répartition entre enseignements supérieurs, bibliothèques et action sociale non déterminée à ce jour.

## EXAMEN EN COMMISSION

Dans sa séance du 5 novembre 1986, la commission des Affaires culturelles, sous la présidence M. Maurice Schumann, président, a examiné le budget de l'enseignement supérieur pour 1987.

M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis, a présenté les crédits de l'enseignement supérieur pour 1987 et conclu à leur adoption.

M. Kléber Malécot a posé le problème de la contribution des collectivités locales au programme de développement des instituts universitaires de technologie.

M. Philippe de Bourgoing a interrogé le rapporteur sur la participation éventuelle des régions à la création d'I.U.T. en dehors des contrats Etat-Régions.

En réponse aux questions posées, M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis, a indiqué que la contribution des régions au financement de la construction d'instituts universitaires de technologie n'était évidemment pas obligatoire, mais que ces collectivités pouvaient difficilement refuser leur concours dès lors que l'Etat assurait une partie du financement.

M. Maurice Schumann, président, a rappelé la teneur de l'amendement au projet de loi sur l'enseignement supérieur relatif au recul à 68 ans de la limite d'âge des professeurs de l'enseignement supérieur, qui a été retiré en séance publique, en raison de l'annonce faite par le Gouvernement qu'une réflexion d'ensemble serait menée sur le recul de la limite d'âge pour les grands corps de l'Etat. La commission a renouvelé son souci de voir cette mesure aboutir rapidement.

La commission des Affaires culturelles a ensuite approuvé à l'unanimité le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987.